

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-15

VALORISATION ET INTERPRÉTATION DU SITE DE LA MAISON DU PARC

Date de la convocation
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)

Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 7204 MAISON DU PARC – OUTIL DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur - Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7. Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 6.2

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

Depuis 2015 le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a développé un accueil du public à travers la création de l'espace accueil à la Maison du Parc. Différents aménagements ont été conçus et installés il y a une dizaine d'années. Depuis, quelques aménagements complémentaires ont été ajoutés, avec en particulier l'installation de l'aire de bivouac ou encore la restauration récente du four à pain dont l'aménagement intérieur est en attente.

L'enjeu désormais du site est de devenir une véritable porte d'entrée du territoire en amenant les publics à découvrir les richesses patrimoniales locales, les savoir-faire, les éléments de compréhension du rôle de la structure gestionnaire du label PNR.

L'attractivité du site semble atteindre un plafond de fréquentation de l'ordre de 2500 à 4000 passages par an, en deçà de sites proches tel que le Monts Bessou ou les Ruines des Cars (plus de 10 000 visiteurs/an). Le potentiel de visites n'est donc pas atteint et est au moins partiellement lié aux aménagements sur site.

Le site doit également, dans le cadre de la réappropriation de la compétence d'animation en régie, être en mesure d'accueillir des groupes scolaires, le grand-public et en particulier les habitants. En ce sens, le fait de disposer sur place de supports permettant la compréhension du territoire et les missions du PNR ML devient nécessaire en repensant l'intégralité de la Maison du Parc dans un même pas de temps pour assurer la cohérence des installations et des messages. L'optique est par ailleurs de permettre davantage d'autonomie au visiteur via différents outils et qui inviterait à un temps de présence plus long que le seul passage à la Maisonnette d'accueil.

En ce sens, la réactualisation de la scénographie de la maisonnette, la création de nouveaux espaces ludiques, la création d'un espace numérique du four à pain, l'amélioration de l'aménagement global de la maison du Parc apparaissent nécessaires.

Description du projet :

L'objet du présent rapport est de répondre à l'intention de positionner la maisonnette comme un site incontournable et innovant dans la découverte du territoire.

Pour répondre à cet enjeu, plusieurs sous-objectifs :

- Rendre le site attractif quand le point d'accueil est fermé (autonomisation de la visite) ;
- Permettre au public de vivre une expérience : manipulation, immersion, expérimentation ;
- Accéder à des supports/outils qui permettent la compréhension/découverte du territoire ;
- Aménager le site de façon exemplaire (matériaux locaux, végétation indigène, sobriété, limitation du panneautage et du mobilier, respect de l'identité paysagère du territoire...) de façon à conserver cette ambiance intime avec les milieux naturels et l'esprit ouvert du site et à en faire un lieu démonstratif des préconisations faites dans le cadre de l'accompagnement des projets d'aménagement par le PNR ML.

Publics cible :

Habitants et touristes/visiteurs (y compris le public dit « fragile ou empêché »)

Approches :

Naturaliste et patrimoniale

Le projet consiste à :

1° Interprétation sur le site de la Maison du Parc (extérieurs)

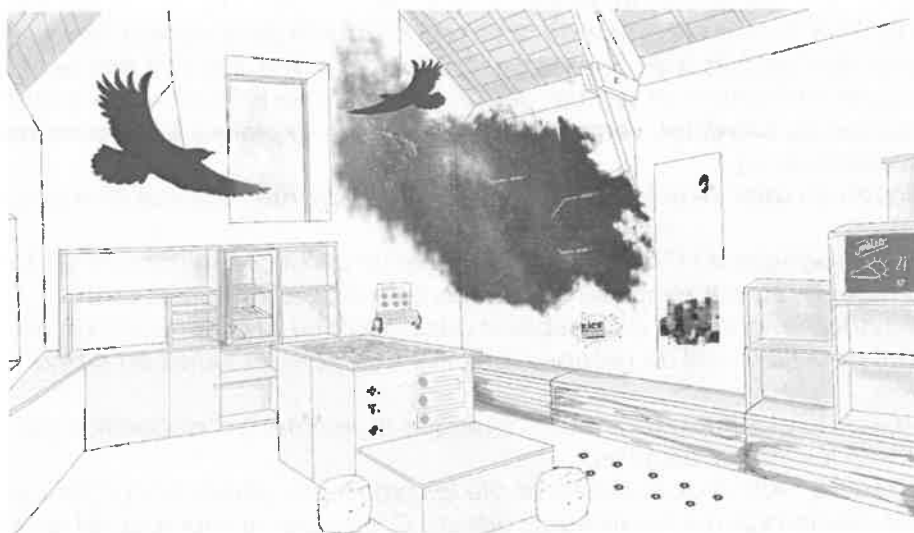
- **Valorisation et aboutissement des projets en place** : Le site de la Maison du Parc est la vitrine des actions issues de la Charte et la présence de projets non aboutis peut nuire à l'image de celui-ci. En accord avec les objectifs listés dans la description du projet, il paraît pertinent, avant tout, de développer et finaliser l'ensemble des projets déjà présents sur le site avant d'ajouter des aménagements. (**Jardinnet, verger, parcelle agricole exploitée jusqu'alors pour le Sarrasin, point de compostage, ...**)
- **Création d'une installation en osier vivant** : Il est ici envisagé d'implanter une cabane en osier vivant.
- **Création d'une 'mare' pédagogique** : L'optique est de créer un point d'eau qui permet surtout d'illustrer les zones humides avec par exemple un radeau flottant. Les intentions sont : Améliorer la qualité paysagère, création d'un support pédagogique et augmentation de l'attractivité du site tant pour l'accueil de groupes scolaires que pour les visites du grand public.
- **Labélisation LPO** (en reflet du plus important effort historique et récurrent d'acquisition de données sur les oiseaux et les milieux associés)
- **Aménagement de la hêtraie** : Afin d'accueillir sur le site les groupes scolaires et de créer un espace particulièrement ombragé qui n'existe pas ailleurs. C'est aussi, le seul support du site en lien avec la forêt.
- **Création et reprise des haies** : Améliorer la qualité paysagère, valoriser les essences locales et délimiter les espaces (parking, bord de route, autour de l'aire de bivouac.)
- **Borne à histoire** : Implanter une borne au niveau du transat de la prairie pour inviter à la contemplation en racontant le paysage.
- **Bardage en bois sur le hangar** : Participer à l'intégration du bâtiment sur le site et valoriser les ressources locales (l'objet correspond également à répondre des recommandations régulières du PNR ML lors des avis émis en matière d'urbanisme et de paysage)
- **Exposition photo** dans la prairie (pour visite autonome, supports adaptés pour accueillir régulièrement des thèmes différents (cycle de 2 ou 3 saisons avec possibilité d'hivernage) pour renouveler l'attractivité et permettre les retours des visiteurs passés)



- **Supports de visite en accès libre** : Un livret à destination du grand public pour accompagner la découverte du site. **Ce point intègre l'Accessibilité handicapés** (expérimentations via IPAMAC d'outils notamment pour les malvoyants).

2° Scénographie de la Maison du Parc :

- **Remise en état** : Enlèvement des installations obsolètes, rafraîchissement des peintures extérieures et intérieures.
- **Jeu de reconnaissance des rapaces du territoire** : Maquettes à taille réelle et livret pédagogique qui permet aux visiteurs de faire connaissance avec les rapaces qui peuplent le PNR.
- **Fresque de la voie lactée** : Photographie à grande échelle de la voie lactée



- **Actualisation du support pédagogique calque** : Ecran tactile en libre accès qui permet la superposition de plusieurs cartes afin d'accompagner la découverte de l'identité du territoire.
- **Cheminement en empreinte et jeu de reconnaissance** : Cheminement ludique qui permet une initiation à l'ichnologie (étude des empreintes).
- **Création de rayonnages supplémentaires** : Afin d'accueillir une offre commerciale plus complète et intégrer les nouvelles références « VALEURS PARC ».
- **Borne sonore « les bruits de la nature »** : Amener le public à travers un outil ludique à découvrir qui se cache derrière les sons qu'ils peuvent entendre en visitant le PNR.
- **Ils/elles font le parc** : En manipulant une tablette numérique découvrir l'ensemble des missions du PNR
- **Meuble ludique** : Valoriser les productions d'outils pédagogiques du parc en offrant un espace de jeux et de stockage.

- **Bibliothèque en consultation sur place et vente** : A travers des ouvrages qui racontent la faune et la flore, les étoiles, la culture occitane (...) avoir la possibilité d'acquérir des clés de compréhension du territoire.

3° Scénographie four à pain :

- **Visite virtuelle avec interactions** : Installation de plusieurs vidéoprojecteurs et d'une bande sonore pour créer une ambiance immersive. Le visiteur pourra alors se déplacer à l'aide d'une borne interactive dans ce décor où il y aura des éléments « cliquables » qui lanceront tour à tour : des films, des articles, des interviews ou encore des séquences vidéos de piège-photo.



Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles 2024-2025		Recettes prévisionnelles 2024-2025	
Interprétation du site de la MDP + Exposition photo	19 600.00 €	DREAL (2023) 5,3 % :	2 000.00 €
Scénographie de la MDP	12 300.00 €	REGION / CONTRAT PARC 27% :	10 098.00 €
Scénographie du four à pain	5 500.00 €	FEDER 27% :	10 098.00 €
		AUTO-FINANCEMENT 40,7 % :	15 204.00 €
TOTAL	37 400.00 €	TOTAL	37 400.00 €

Notons que le plan de financement proposé correspond à un scénario minimum. Des recettes complémentaires seront recherchées.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la mise en œuvre des nouveaux aménagements du site de la Maison du Parc proposés ci-dessus ;
- de valider l'enveloppe budgétaire prévisionnelle et son plan de financement ;
- D'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées, les acquisitions et travaux répondant des objectifs présentés pour la Maison du Parc, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la mise en œuvre des nouveaux aménagements du site de la Maison du Parc proposés ci-dessus ;
- de valider l'enveloppe budgétaire prévisionnelle et son plan de financement ;
- D'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées, les acquisitions et travaux répondant des objectifs présentés pour la Maison du Parc, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 02.04.24 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24

REÇU LE
02 AVR. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

